

**COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP**  
**COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 28 Juillet 2021 à 19 h**

**Étaient présents :** Mmes et MM. Eric BELLOLI, Patrick CHABERT, Bernard CHENE, Audrey COMBET, Marie-Hélène DULAC, Jean-Marc PELLISSIER, Chantal PITHOUD, Patrick PROVOST, Nathalie VERGNE.

**Absents :** Olivia NARDIN (procuration à C. PITHOUD), Raymonde REY (procuration à M.H.DULAC), Amélie MILLERET (procuration à N.VERGNE), Jean-Luc ANDRE, Kenty BLANC, Antoine CHAUVET, Reine COURT, Daniel PELLISSIER.

\*\*\*\*\*

Le Procès-verbal de la séance du 07 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**SIVU DU MASSIF DU GRAND COIN :** Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts votés par le Conseil du Massif du Grand Coin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts modifiés et désigne comme représentants de la Commune : Daniel PELLISSIER, Nathalie VERGNE, Amélie MILLERET (titulaires) et Raymonde REY et Marie-Hélène DULAC (suppléantes).

**LABEL FLOCON VERT :** Le Conseil Municipal, prend connaissance des comptes rendus des commissions de travail « accessibilité et accueil station » et « Energies propres et renouvelables » et valide la composition de ces deux commissions (*Accessibilité et accueil station* : Nathalie VERGNE, Isabelle ASTON, Marie-Hélène DULAC, Mathilde BUGNAND, Jacques MENEGOUZ, Vincent DE BONI, Nicolas COLOMBANI, Denis POTHET et Audrey COMBET ; et *Energies propres et renouvelables* : Isabelle ASTON et Denis POTHET, Antoine CHAUVET, Christophe VANNOBEL, Jacques MENEGOUZ, Nathalie KAUFFMANN, Audrey COMBET).

**FINANCES :** Sont approuvés à l'unanimité les décisions modificatives présentées concernant le budget général et le budget Eau Assainissement et l'avenant pour le marché de restauration des chalets de Valbuche (plus-value de 2.500 € et moins-value de 1.000€). Suite aux consultations lancées, le Conseil confie à l'unanimité le marché pour la création d'un sentier VTT sur Montgellafrey à BUET TP (38.660 € HT) et à la Sarl Taxis de la Gare pour le transport scolaire des collégiens (158,69 € HT par jour) avec convention de financement avec le SPM et la Région. Les propositions de tarifs 2022 pour les gîtes communaux des trois communes déléguées sont approuvées à l'unanimité. Le Conseil décide de mettre en vente l'Hanomag, et prend note des propositions de Finances et Territoires.

**UTN LAUZIÈRE :** M. le Maire présente au Conseil le projet immobilier modifié compte tenu des impératifs à respecter. Les réactualisations de l'étude d'impact (Cabinet MDP) et de l'étude hydraulique (Cabinet Hydrétudes) sont approuvées à l'unanimité.

**LUGE SUR RAILS- REPORT ECHEANCES :** Après discussions sur les demandes de St François Labellemontagne afin de faire face à cette année blanche due à la crise sanitaire du coronavirus, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le report en fin contrat des échéances 2022 du prêt contracté pour la luge sur rails, le coût de ce report étant pris en charge par la Société.

**PROJETS IMMOBILIERS :** M. le Maire fait le point sur les projets immobiliers de la Vigie (présentation du projet modifié) et sur la proposition de Actions Hôtels pour une étude de faisabilité sur les projets d'hébergements touristiques sur le secteur Colombes/1450, proposition approuvée à l'unanimité.

**HAMEAU DES AIRELLES – REGULARISATION FONCIERE :** le Conseil Municipal prend connaissance du dossier de régularisation foncière du hameau des Airelles et valide à l'unanimité le principe de rétrocession à la Commune des voiries et réseaux, entérine la cession a posteriori d'une parcelle à un privé et l'absence de passages piétonniers et d'escaliers (entre les parties basse et haute), approuve la constitution d'une servitude de passage permettant de desservir les chalets édifiés en partie haute.

**PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE SFR :** M. BELLOLI expose au Conseil la proposition de SFR pour l'implantation d'une antenne dans le cadre du renforcement de la couverture SFR sur la station et présente le projet retenu, sur le centre de balnéothérapie. Le Conseil approuve à l'unanimité le projet et autorise le Maire à signer la convention. Une demande de mesure d'ondes magnétiques a été faite au préalable auprès d'un organisme indépendant.

**GESTION DE LA FORET - ETAT D'ASSIETTE 2022 :** Le Conseil, après avoir pris connaissance des conditions indiquées par l'ONF, décide de refuser la proposition concernant l'état d'assiette 2022 (faible volume de bois, absence d'accès à la parcelle et difficulté de commercialisation).

**RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES :** Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels de St François Labellemontagne pour le domaine skiable/remontées mécaniques et valide les tarifs 2022 et les dates d'ouverture de la station ; de SUEZ concernant le réseau d'eau de St-François/Montgellafrey-station ; et du SIRTOMM concernant l'élimination des déchets.

**QUESTIONS DIVERSES : Le Conseil Municipal :**

- **PREND CONNAISSANCE** des différentes propositions envisagées pour la restauration scolaire à la rentrée. Le Conseil privilégie la proposition du Chalet Edelweiss pour le 1<sup>er</sup> trimestre et sollicite des subventions pour aménager une cuisine dans l'appartement de l'école.
- **SOUHAITE** engager les discussions avec le médecin, candidat au remplacement du Dr MENEGOUZ, afin d'étudier ses différentes conditions d'installation. Un état des lieux du cabinet médical a été fait par M. Patrick CHABERT, le 1<sup>er</sup> juillet, avec le Dr MENEGOUZ.
- **DECIDE** de réfléchir à la proposition de Mme PERRUS concernant la location à la Commune de l'ancienne Auberge située à Montgellafrey.
- **ACCEPTTE** la proposition de Cristal Habitat pour la location par la Commune de trois appartements des Arcoussiers (1 T2 déjà loué par la Commune et 2T4 difficiles à louer dans les conditions sociales prévues). Une convention de location devra intervenir entre l'organisme et le CCAS de Saint François.
- **DECIDE** de confier au cabinet DRAI la défense de la Commune quant au recours déposé contre l'arrêté municipal de fermeture en saison hivernale de la route du Loup.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 30 juillet 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.

Le Maire, M. Patrick PROVOST

